

Quatorze collectivités récompensées à la 27ème édition des trophées Eco Actions

Par Eva Gomez - le 21/02/2018 - Environnement Magazine

Mardi 20 février, l'association des Eco-Maires a remis ses trophées « Eco Actions » pour la 27ème année consécutive. Dix collectivités ont été récompensées pour leurs projets ou initiatives, dans sept catégories. Et quatre collectivités d'Outre-mer ont été primées dans la catégorie « Outre-mer durables ».

A l'occasion de la 27ème cérémonie des trophées « Eco Actions » de l'association des Eco-Maires, qui se déroulait le 20 février à l'Hôtel de Lassay du Palais Bourbon, dix collectivités de France métropolitaine ont vu leurs initiatives récompensées dans sept catégories. Il s'agissait également de la septième année du concours spécifique aux départements d'Outre-mer : « Outre-mer durables », où trois collectivités ont été primées et un projet s'est vu saluer du coup de cœur du jury.

Le premier prix des trophées Eco-Actions a été attribué à la ville de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), pour la construction [d'un éco-groupe scolaire à l'école maternelle et primaire des Boutours](#). Le second prix revient à la ville guadeloupéenne de Morne-à-l'eau, pour la réintégration environnementale et écologique de l'ancienne décharge Gédéon Bambou, via sa transformation en « pôle d'excellence en développement durable », favorisant la « la découverte, l'éducation et la protection des zones humides ». Le troisième prix a été décerné à la communauté du Grand Narbonne (Aude), pour son projet de sensibilisation des agents municipaux aux éco-gestes du travail. « Le service de transition énergétique a mis en place une animation individuelle d'une heure » qui aborde les thèmes de l'énergie, de la mobilité et de la gestion des déchets.

Des projets autour de toutes les thématiques du développement durable

Le prix « solidarité résilience » a été attribué à la mairie du IXème arrondissement de Paris pour son initiative de redistribution des surplus alimentaires des cantines de l'arrondissement aux plus démunis. De son côté, la ville de Sens (Yonne), a reçu le prix « Cadre de vie », pour la transformation des quais Landry et Jean Moulin en berge douce urbaine. [« Le chemin des abeilles », initiative de la ville d'Epernay](#) (Marne), a quant à elle été primée dans la catégorie « Prix citoyenneté ». « Le but est de matérialiser un parcours à travers la ville, que les pollinisateurs pourront suivre pour vivre et s'alimenter », indiquait la ville d'Epernay en août dernier dans un communiqué. Tout habitant ou acteur local qui accueille des pollinisateurs dans son jardin (privatif ou collectif), peut participer à l'élaboration de cette carte interactive. Il suffit de localiser en ligne « leur propre point d'accueil de la biodiversité (plantations, habitats, ruches) sur cette carte. »

Le prix de l'innovation a été attribué à la communauté urbaine de Dunkerque (Nord), pour son projet d'économie circulaire « Eco-mairie : ne jetez plus, donnez, vendez entre voisins », pour le réemploi des objets et matériaux. Le conseil départemental des collégiens de la Haute-Garonne (31), a été récompensé par le prix « Démocratie jeunesse », pour son livret de recettes Zéro Gaspi, rédigé avec un grand chef, suite à un concours de recettes contre le gaspillage alimentaire. Lauréat ex-aequo dans la catégorie « Démocratie jeunesse » : la ville de Loriol (Drôme) pour sa « Smiley box », un espace d'échange de livres, BD, CD ou DVD, dans un mobilier urbain construit à partir de cabines téléphoniques recyclées. Enfin, la ville de Pont-le-Château (Puy-de-Dôme), a reçu le prix spécial du jury pour son projet de complexe culturel et sportif à haute performance énergétique et numérique.

Quatre collectivités d'Outre-mer primées

Du côté des départements d'Outre-mer, le CA de l'espace sud Martinique a reçu le premier prix du concours « Outre mer durables », pour son engagement pour l'économie circulaire autour de la collecte du verre, avec l'installation de dispositifs de pré-collecte en béton de verre. Le deuxième prix revient à la ville de La Possession (La Réunion) pour son action scolaire « 2025, j'imagine ma ville de demain ». Enfin, le troisième prix revient au Mont-Doré (Nouvelle-Calédonie) pour son projet de restauration d'une mangrove. Le jury a également porté son coup de coeur au projet de lutte contre le changement climatique, mis en place par la ville de Acoua (Mayotte).

Un « rayonnement local »

Pour le président des Eco-maires, Guy Geoffroy, « ces trophées apportent une reconnaissance à l'action menée par les collectivités, avec un rayonnement local au niveau de la population ». Ces récompenses permettent « de crédibiliser l'action et de développer une dynamique », estime-t-il. Cette année, environ 200 dossiers de candidature ont été envoyés, ce qui témoigne de « la diffusion des bonnes pratiques », se réjouit Guy Geoffroy. « On pourrait craindre que le manque de moyens attribués aux collectivités fasse faiblir l'effort, mais c'est le contraire qui se produit », se félicite-t-il enfin.

Environnement Magazine. Tous droits réservés.